

TP8 : Modélisation des cas d'utilisation

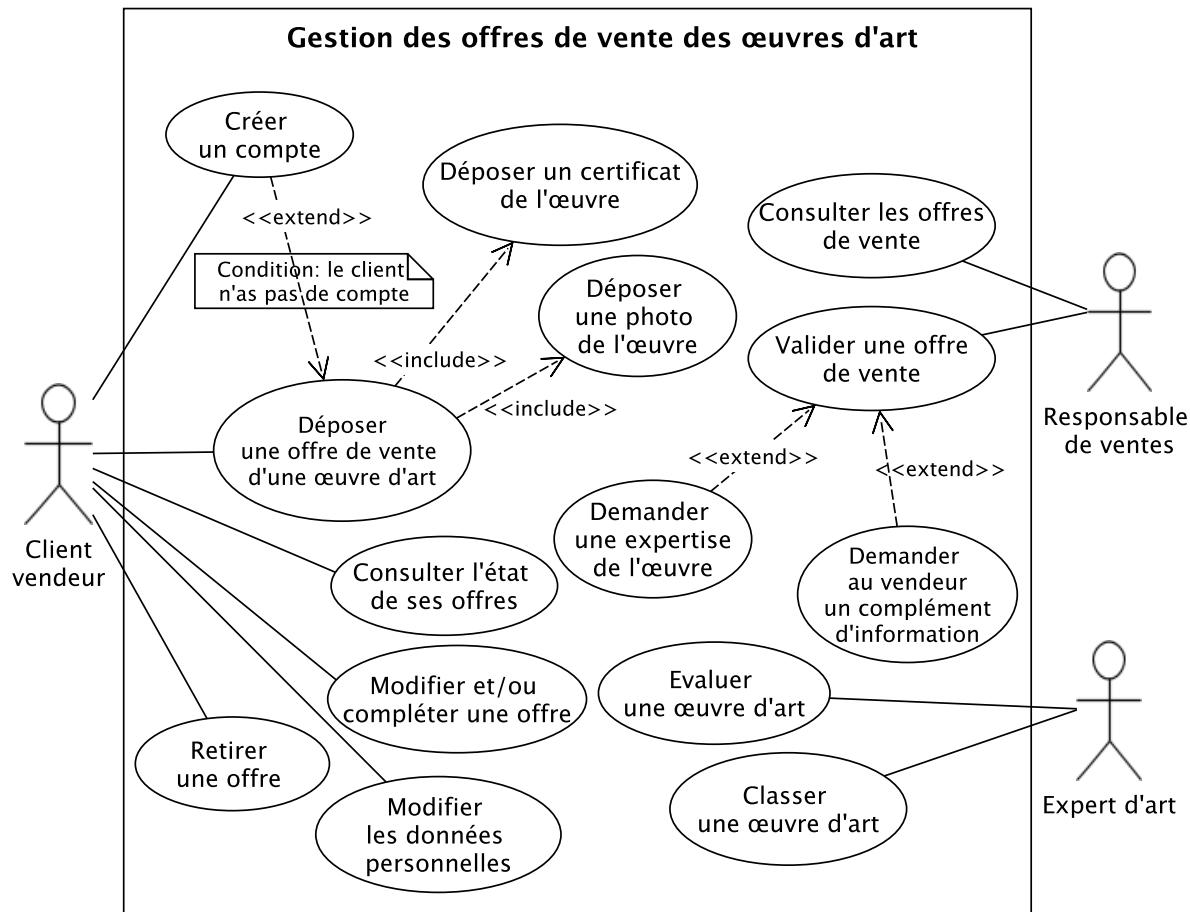
Art à vendre

Veuillez rendre les réponses dans un fichier pdf et le déposer sur Moodle au dossier Devoir TP7. La date limite est le **22 décembre 2025**.

Nous sommes toujours chez *Art-à-vendre* pour continuer la modélisation (voir les TP 5 et 7 pour la description d'entreprise). Il nous reste à modéliser les cas d'utilisation du système d'information à développer.

Exercice 1 : Lecture d'un modèle des cas d'utilisation

Le diagramme ci-dessous représente les cas d'utilisation du système de gestion des offres de vente. Analysez ce diagramme.



Répondez aux questions suivantes en tenant compte que chaque question concerne l'utilisation de ce système :

- a) Peut-on créer un compte client vendeur sans proposer une œuvre d'art à vendre ?
- b) Est-il nécessaire d'avoir un compte client pour vendre une œuvre d'art ?
- c) La photo de l'œuvre est-elle obligatoire pour pouvoir déposer une offre de vente de cet œuvre ?
- d) Un expert d'art peut-il vendre des œuvres d'art ?
- e) Toute œuvre doit-elle être expertisée par un expert d'art ?
- f) Un expert d'art peut-il retirer une offre de vente si l'œuvre n'est pas authentique ou ne respecte pas les règles d'*Art-à-vendre* ?
- g) Un responsable de ventes peut-il déposer une offre de vente pour un client si celui-ci lui en fait la demande par téléphone ou par e-mail ?
- h) Un responsable de ventes peut-il modifier les données d'un client ?
- i) Un responsable de ventes peut-il savoir quel client a déposé quelle offre de vente ?
- j) Un vendeur peut-il savoir si son offre a été validée ou pas ?

Exercice 2 : Modélisation des cas d'utilisation

Proposez un diagramme des cas d'utilisation représentant le composant du système dédié aux achats des œuvres d'art.

Toute personne peut consulter le catalogue des œuvres d'art en vente chez *Art-à-vendre*, mais pour pouvoir acheter une œuvre il faut avoir un compte client.

La consultation du catalogue offre les possibilités de télécharger la description détaillée de chaque œuvre sélectionnée et la brochure regroupant toutes les œuvres.

Pour acquérir une œuvre d'art, l'acheteur doit soumettre une demande d'achat qui est analysée et validée, ou non, par le responsable des ventes. Pour une offre acceptée, il établit une facture. L'acheteur peut payer la facture avec une carte de crédit ou par un virement bancaire.

Un certificat de vente est établi par le responsable de ventes après la réception du paiement. Le responsable de ventes peut avoir besoin d'envoyer des rappels à des acheteurs qui tardent de payer leurs achats.

À tout moment, l'acheteur peut annuler sa demande d'achat. Mais, si la facture a déjà été émise il va recevoir une pénalité à payer.